

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° 23-264

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté effectuée par la société ERT Technologies – 20, allée des Marronniers – 88190 GOLBEY, mandatée par les services de SFR – 16, rue du général Alain De Boissieu – CS 68217 – 75015 PARIS CEDEX 15 pour réaliser un raccordement au réseau téléphonique au droit du 11, rue du Château ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention de la société RTE Technologies ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'intervention nécessaires au raccordement téléphonique sera réalisée dans la journée du 14 novembre 2023.

ARTICLE 2 : La circulation sera strictement interdite au droit du n°11, rue du Château le temps nécessaire aux travaux. Le sens unique sera caduc au moment de l'intervention de la société ERT Technologies.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté seront mis en place par la société ERT Technologies sous son entière responsabilité.

Les panneaux de police comportant des indications contraires au présent arrêté seront cachés par n'importe quel moyen ou démonté provisoirement par la société ERT Technologies.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des Ordures Ménagères ;
- Monsieur le Directeur de la société ERT Technologies ;
- Monsieur le Directeur de la société SFR.

A Delle, le 26 octobre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Par déléation du Maire,
Lionel ROY
Adjoint au Maire Ville de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/10/2023.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.